

CONSEIL MUNICIPAL

COTEAUX DU LIZON

Procès-Verbal de la réunion du jeudi 24 novembre 2022 à 18H30 heures.

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de l'Épinette en Mairie de Coteaux du Lizon, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, Maire,

PRÉSENTS : Mmes Nelly DURANDOT, Nadine KOLLY, Hulya SIMSEK, Sabine GROS et MM. Gérard AUGER, Yves BLANC, Daniel BOUILLER, Jean-Louis DAVID, Roland FREZIER, Jean-Marc PANISSET, Albin PANISSET, Lionel PESSE-GIROD, Christophe RENAUD, Colin RIEUTORD, Etienne SENS, Bernard WAILLE.

ABSENTS EXCUSÉS : Florence AIME (pouvoir à Sabine GROS), Florence ABRY (pouvoir à Roland FREZIER), Maryse VINCENT (pouvoir à Nelly DURANDOT), Nicole MEYNIER (pouvoir à Daniel BOUILLER) Yves BLANC (pouvoir à Jean-Louis DAVID), Nathalie CLABAUD (pouvoir à Nadine KOLLY).

ABSENTE : Anne-Sophie VINCENT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel BOUILLER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2022

Approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Attribution de chèques cadeau au personnel

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les règlements de l'URSSAF en la matière,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003,

Considérant que les prestations d'action sociale individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art.9 de la loi n°3-634) ;

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la commune de Coteaux du Lizon souhaite permettre à ses agents de bénéficier de prestations qui visent à améliorer leurs conditions de vie.

A ce titre, elle souhaite que l'ensemble de ses agents bénéficie de chèques cadeaux de Noël d'un montant de 50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 22 pour – 0 contre

3. Organisation de la semaine scolaire

Suite à la demande des directrices et conseils d'écoles des maternelle et primaire de Saint Lupicin, favorables à la semaine de quatre jours, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de dérogation.

Lecture est faite par Monsieur le Maire de la note de service d'organisation du temps scolaire.

Monsieur le Maire rend compte du bilan du questionnaire proposé par les directices auprès des parents d'élèves de Saint-Lupicin.

Ecole Gérard Dalton :	favorable semaine de 4 jours	18 pour	21 contre
Ecole Bernard Clavel :		35 pour	23 contre

M Etienne SENS s'interroge sur l'organisation de ce questionnaire, Monsieur le Maire explique que celui-ci est à l'initiative des conseils d'écoles de Saint-Lupicin, et que l'école de la Source ainsi que les écoles de Cuttura et Ravilloles n'ont pas été consultées, et regrette que la municipalité n'ai pas été associée dans sa rédaction et sa diffusion.

Une enquête a été réalisée par la Mairie à l'école de la Source et sur Le RPI Cuttura-Ravilloles, qui se prononcent contre un changement des rythmes scolaires.

RPI Cuttura- Ravilloles :	pour 9	contre 19
Ecole de la Source :	pour 6	contre 19

Total sur l'ensemble : pour 68 contre 82

M Colin RIEUTORD fait lecture d'un courrier de parents d'élèves parvenu ce jour en Mairie.

M Lionel PESSE-GIROD souligne un manque de cohésion de l'organisation du temps scolaire sur l'ensemble de la Communauté de Commune, impliquant ainsi les activités extra-scolaires du mercredi matin.

Après débat, Monsieur le Maire, propose au vote , le passage à la semaine de quatre jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 2 pour - 20 contre

4. Questions diverses

M Jean-Louis DAVID rend compte de l'état d'avancée des travaux de Cuttura, la première tranche est terminée, les trottoirs sont réalisés jusqu'à la mairie, le parking est opérationnel, l'espace vert qui accueillera le monument aux morts sera terminé au printemps.

La reprise du chantier est prévue mi mars 2023, en fonction de la météo.

La commune de Ravilloles a transmis ses nouveaux tarifs de déneigement sur une portion de la route de la montagne jusqu'à la ferme, 120 € de l'heure.

Réaménagement de la Route de la montagne, le dossier a été envoyé aux services du département DDT

Mme Hulya SIMSEK informe l'indisponibilité de composteurs au SICTOM et demande la possibilité d'un achat auprès du CAT avec participation des deux parties, commune et particuliers, une demande de prix sera faite et décision prise ultérieurement.

19H45, la séance est levée, prochain conseil, le 13 décembre 2022, 18h30.

Le Maire

Roland Frazier



Le secrétaire de séance
D. Bouville